



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera les prévisions budgétaires de l'année 2021 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet,

Mercredi 16 décembre 2020 à 15 h 30

En vertu de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux la séance du conseil se tiendra **à huis clos**.

Veillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations. Les questions du public peuvent être envoyées par courriel au greffe@lepiphanie.ca ou par la poste au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie.

Donné à L'Épiphanie (Québec) ce 26 novembre 2020

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE